

Département du Nord

Canton de Lille 6

Tél: 03 20 17 20 40
Fax: 03 20 17 20 49
4, rue Pasteur
59320 HALLENNES-LEZ-
HAUBOURDIN



*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de La route,
Vu le Code Pénal,
Vu L'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de la fête communale du 7 juillet 2023,*

ARRÊTE

- Article 1:** *La circulation sera interdite le vendredi 7 juillet 2023 à 22h00 et le samedi 8 juillet à 01H00 dans la rue de l'Égalité afin d'assurer la déambulation qui précédera le feu d'artifice.*
- Article 2:** *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation.*
- Article 3:** *Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, et tous les agents placés sous leurs ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à Hallennes-lez-Haubourdin, le 30/062023

